



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 10 octobre 2024

Résolution du Haut Conseil du Dialogue Social sur les élections syndicales pour les très petites entreprises (TPE) 2024

Dans quelques jours, du 25 novembre au 9 décembre, se tiendront les quatrième élections syndicales dans les très petites entreprises (TPE) de moins de 11 salariés. C'est un enjeu essentiel : en choisissant leurs représentants, plus de 5 millions de salariés des TPE et d'employés à domicile des particuliers employeurs auront la possibilité de faire entendre leur voix et, ainsi, de défendre leurs droits.

Le Haut Conseil du Dialogue Social, qui réunit toutes les organisations syndicales et patronales représentatives, veut réaffirmer l'importance de ces élections TPE et appeler à la plus large participation des salariés électeurs.

Depuis leur création par une loi du 15 octobre 2010, ces élections concrétisent les principes constitutionnels de participation et d'égalité des salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, pour déterminer les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

En effet, ce sont les syndicats représentatifs ainsi désignés qui participent à la négociation des conventions collectives et jouent, à ce titre, un rôle clé dans la détermination des conditions de travail, des salaires ou encore des congés : il est ainsi essentiel que les salariés des TPE aient leur mot à dire au travers de deux collèges électoraux. Représentants des salariés et des employeurs contribuent également à la définition des régimes de protection sociale ou à l'élaboration des dispositifs de formation professionnelle. Les résultats des élections TPE permettent également de déterminer le poids des syndicats représentatifs dans la désignation des conseillers Prud'hommes et des membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) dont la vocation est d'apporter aux TPE et à leurs salariés des conseils sur leurs droits.

Pour ce scrutin 2024, les membres du Haut Conseil se sont engagés pour veiller à la meilleure tenue possible de ces élections, renforcer leur visibilité auprès des employeurs et des salariés des TPE et des particuliers employeurs et œuvrer à la bonne compréhension par toutes et tous des enjeux du vote. De nombreuses séances du Haut Conseil et de ses groupes de travail y ont été consacrées.

Le ministère du Travail s'est engagé dans une campagne de communication nationale afin d'accompagner cette élection. Au-delà, il devra soutenir les campagnes de communication des organisations syndicales pleinement mobilisés pour ce moment clef de la démocratie sociale- comme il s'y est engagé.

Alors que notre société est confrontée à des transformations majeures et des défis sans précédent, il est essentiel que le dialogue social joue pleinement son rôle pour répondre aux attentes des salariés des TPE et des TPE elles-mêmes. Ces élections dans les TPE sont un levier de développement de la culture du dialogue social et participent à la vitalité démocratique de notre pays.

Le Haut Conseil appelle solennellement à la mobilisation de tous les acteurs de la vie démocratique, économique et sociale pour inciter les salariés des TPE à exercer leur droit de vote. Une participation importante des électeurs et électrices à ce scrutin renforcera la légitimité des représentants des salariés. Le Gouvernement et l'ensemble des acteurs sociaux et institutionnels doivent poursuivre et amplifier leur action pédagogique pour valoriser les apports de ce scrutin, pour les salariés mais aussi pour les TPE.

Salariés d'une entreprise
de moins de 11 personnes
ou employés à domicile

VOTEZ

pour le syndicat
qui fera valoir vos droits

**DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE 2024**

par courrier ou en ligne
sur election-tpe.travail.gouv.fr